

SPORT

dans la cité

Revue de la Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport

NUMÉRO **232**

SEPTEMBRE
2020

9 €

SPORT SANTÉ, ON FAIT QUOI MAINTENANT ?



P.18 | Congrès FNOMS :
Le programme 2020

P.12 | Actions Sport-Santé :
ça bouge dans les OS

FNOMS
Sport & Concertation

NOUVELLE ÉDITION

GUIDE PRATIQUE

FNOMS RESSOURCES

45

LE PROJET SPORTIF
TERRITORIAL
AVEC LES
OFFICES DU SPORT

FNOMS
Sport & Concertation

FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICES MUNICIPAUX DU SPORT

13-15, rue Ambroise Croizat . 94800 VILLEJUIF
Tél. 01 79 84 85 10 - E.mail : fnoms@fnoms.org



WWW.FNOMS.ORG

Éditorial

Chers collaborateurs, chers amis

Au nom de l'ensemble des membres du CA et de son personnel, je tiens à remercier les responsables et les adhérents de nos Offices du Sport, pour la confiance qu'ils nous ont accordée depuis le congrès de Montpellier.

Votre soutien et votre esprit collaboratif nous ont permis de ne pas rester les deux pieds dans le même sabot. Quand bien même serions-nous au milieu du gué, la FNOMS a démultiplié son énergie à instaurer le dialogue, en externe avec les instances nationales et territoriales et en interne auprès de notre réseau d'Offices. Administrateurs fédéraux, personnel de la FNOMS, et vous-même acteurs et témoins de cette volonté, êtes à même d'en percevoir les bénéfices. Le regain de légitimité et de lisibilité de notre fédération qui s'en suit en constitue une part.

La FNOMS vient d'assumer sous l'égide de l'Agence Nationale du Sport (ANS), la campagne d'attribution des subventions d'État, en soutien aux projets portés par nos Offices.

La fédération peut se féliciter qu'aucun des Offices dépositaires de projets auprès de l'ANS n'a été oublié, elle le doit au travail conséquent et dans un esprit d'équité, de quelques-uns d'entre nous. Travail très encadré par notre Secrétaire général et notre Directeur fédéral.

Le congrès me donnera l'occasion de commenter cette laborieuse mais riche expérience tant en interrogations, qu'en réponses à mettre en perspectives.

Je constate que la revue fédérale que j'introduis ici est particulièrement axée sur le thème du « sport santé ». Thème historique et récurrent au sein de la FNOMS qui, fondamentalement vu le nombre de projets PSF déposés, semble impliquer désormais l'ensemble de notre réseau. La revue « Sport dans la cité » donne opportunément un avant-goût de ce qui doit nourrir une bonne partie de nos réflexions lors du congrès à Miramas le 16 et 17 octobre prochain.

Le congrès de Miramas :

Un congrès qui inaugurerait une mandature, dont la durée passe à 4 ans (au lieu de 6). Une « gouvernance » ajustée aux enjeux futurs.

Un congrès « tout en échanges et dialogues ».

Un congrès qui tracera des perspectives d'évolution fédérale au travers d'un Projet Fédéral 2021-2024 centré sur l'action et voué inexorablement à guider, accompagner et soutenir les initiatives de nos Offices, dont on peut attendre qu'ils impactent les territoires en installant durablement le « sport pour tous ».

Un congrès qui vous attend, qui nous attend tant il y a à faire ensemble.



Dr Christian BÉNÉZIS,
Président de la FNOMS



Les partenaires institutionnels de la FNOMS

Découvrez les partenaires qui agissent au quotidien avec la FNOMS pour le développement du sport



Rendez-vous sur www.fnoms.org, rubrique « partenaires »



Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport
Tél. : 01 79 84 85 10 - Email : fnoms@fnoms.org - www.fnoms.org

Sommaire

ÉDITO

- 03 Miramas 2020 :
Un congrès « tout en échanges et dialogues ».

ÉTUDE, IDÉES ET RÉFLEXION

- 06 FNOMS, Offices du Sport, APS et Santé

VIE FÉDÉRALE

- 12 La vie du Réseau Fédéral
17 Projet Sportif Fédéral "Office du Sport" :
Bilan de la campagne 2020
18 Congrès FNOMS - Miramas 2020

BON À SAVOIR

- 20 L'ANS vote un fonds territorial de solidarité
22 Les chantiers qui attendent le nouveau
ministère des Sport et le duo
Blanquer-Maracineanu

À LIRE



Revue de la Fédération Nationale des O.M.S. - 13-15, rue Ambroise Croizat, 94800 VILLEJUIF -
Tél. : 01.79.84.85.10 - Email : fnoms@fnoms.org • www.fnoms.org / Agrément Jeunesse et Sport du
27-01-05 • N°ISSN : 1252-6320 • Directeur de la Publication : Dr Christian BÉNEZIS • Rédacteurs en Chef :
Claude BRANA, David GUILLOUF • Chefs de Rubriques : Christian BÉNEZIS, Claude BRANA, Valérie MARTINET,
Paul DUBOIS, David GUILLOUF • Comité de Rédaction : Christian BÉNEZIS, Claude BRANA, Valérie
MARTINET, Paul DUBOIS, Michel AUDEVARD, David GUILLOUF • Mise en page : Sylvie MAHÉ - Impression :
Les Imprimeurs Corrèziens, 19100 Brive, Tél. : 05.55.92.84.84 • Crédits photos : Adobe Stock / FNOMS (tous
droits réservés) • Régie publicitaire : FFE, 15 rue des Sablons, 75116 Paris • Responsable publicité : Yves Bitan,
yves.bitan@revue-fnoms.fr - 01.43.57.93.89





FNOMS, Offices du Sport, APS et Santé

PAR DR CHRISTIAN BÉNÉZIS, MÉDECIN FÉDÉRAL, PRÉSIDENT DE LA FNOMS



L'organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « Un état de complet bien-être physique, mental et social ». Depuis lors, les activités physiques (AP) et le sport sont considérés comme un moyen de promouvoir et maintenir la santé.

Pour autant, sport et activité physique sont deux concepts différents :

- **Le sport**, c'est l'accès à la performance, à la compétition, la quête de record, le recul des limites par l'entraînement, ouvrant la porte au surentraînement, aux blessures, à la tentation du dopage, hypothéquant la santé physique et mentale de certains sportifs : c'est un des aspects négatifs des pratiques sportives intensives.
- **Les activités physiques**, adaptées aux possibilités physiologiques de chaque pratiquant et aux limites liées à l'âge, aux antécédents, et aux comorbidités sont basées sur le respect de plusieurs paramètres ; le dosage, la régularité de pratique, la possibilité de progresser, et surtout le plaisir engendré par la pratique. Les activités physiques adaptées sont reconnues depuis la "loi santé 2016", comme un moyen thérapeutique non médicamenteux.

Chez l'enfant, les AP permettent de lutter contre la surcharge pondérale et l'obésité.

Chez l'adulte, l'activité physique permet de lutter contre la sédentarité, prévient les maladies cardiovasculaires et respiratoires ainsi que les comorbidités liées à l'avancée en âge (cancers, diabète, ostéoporose, etc.).

La FNOMS défend depuis toujours le rôle prépondérant des AP dans le développement staturaux-pondéral et psychologique de l'enfant ainsi que la prévention des effets délétères liés à l'avancée en âge. C'est un des atouts majeurs portés par nos Offices des Sports sur l'ensemble de nos territoires, dans l'urbain comme dans le rural.

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SANTÉ CHEZ L'ENFANT

Les AP peuvent être proposées dès le plus jeune âge.

L'enfant, dès les premiers pas de sa vie, va bouger, à la découverte des premiers gestes techniques de marche, de course, de saut, de grimpe. Il va ainsi établir et garantir son "capital santé" qu'il entretiendra ensuite pendant son adolescence jusqu'à l'âge adulte. Bouger, marcher, courir, danser, nager : ces gestes harmoniseront la croissance de l'enfant de façon linéaire jusqu'au pic "pubertaire".

La puberté, transition entre l'enfance et âge adulte, peut devenir une période délicate si l'enfant fait trop de sport exposant les cartilages de croissance des membres inférieurs et du rachis. D'où l'intérêt d'un suivi médico-sportif si ce jeune sportif pratique la compétition trop précocement.

Dans notre société moderne, basée sur le numérique ; la télévision, l'ordinateur et les jeux vidéo, le téléphone portable et l'accès précoce aux réseaux sociaux, l'activité physique et l'éducation physique à l'école seront un facteur d'équilibre et de développement harmonieux de l'enfant, une excellente passerelle pour basculer vers l'âge adulte.

L'ADULTE JEUNE

La poursuite des études, l'entrée dans le monde du travail, les vicissitudes de la vie familiale et professionnelle font oublier souvent l'intérêt du sport et des AP dans le maintien d'une bonne santé, plongeant cet adulte jeune aux confins de la sédentarité.

Offices du Sport et tissu associatif local seront là pour proposer les activités physiques de base (randonnée, footing, vélo, activités de pleine nature, sport de loisir, yoga, relaxation, qi gong, fitness, CrossFit, etc.). Ces AP assureront le maintien de l'équilibre physique psychologique et social, garant d'une bonne santé.

LES SENIORS

L'avancée en âge révèle les effets délétères du vieillissement. Chaque année, après quarante ans, on perd un à deux pour cent de nos aptitudes physiques ; la prise de poids, la raréfaction osseuse après la ménopause, la fonte musculaire, l'arthrose, le risque de chute et de fractures, font le lit de comorbidités liées à la sédentarité.





Les AP dosées et régulières permettent de retarder (prévention primaire) ou de ralentir (prévention secondaire) les effets nocifs liés au vieillissement (risque cardio-vasculaire, maladie chronique, neurologiques, perte de mémoire, etc.).

Mais le corps humain, surtout vieillissant, ne garde pas la mémoire des activités pratiquées si la pratique n'est pas régulière : nécessité de quarante minutes par séance et au moins trois séances par semaine. De plus, il n'y a pas de limite d'âge pour commencer une activité physique. Cela nécessite chez le senior, comme chez les jeunes, une évaluation des possibilités physiques, mentales et nutritionnelles mais aussi des limites, douleurs et arthrose, gênant la pratique.

L'ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE

Ce « contrôle technique médical » doit précéder tout programme d'Activité Physique Adaptée.

Cet examen médical de repos et d'effort, réalisé dans le Centre Medico Sportif comporte plusieurs étapes successives et apprécie les aptitudes à la pratique physique ainsi que les facteurs limitants.

- **L'interrogatoire** : Inventaire des antécédents médicaux et chirurgicaux, hérédité.
- **L'examen médical de repos** : Auscultation cardio-vasculaire et respiratoire, prise de tension au repos, examen du rachis, examen ostéoarticulaire et musculaire, examen postural et podologique, mensurations de taille et de poids.
- **L'examen à l'effort** : Test d'effort sur tapis roulant, vélo, ou encore 30 flexions en quarante-cinq secondes. Cet examen permet d'apprécier l'adaptation à l'effort et le temps de récupération.
- **Test de mesure de pourcentage de graisse** : IMC normal entre 18 et 25.
- **Test de vigueur musculaire** (muscles des membres inférieurs et sangle abdomino-fessière) appréciant l'importance de la fonte musculaire.
- **Test d'équilibre** bipodal et monopodal, les deux yeux ouverts ou fermés.
- **Test d'étude du temps de réaction** et des réflexes.



L'amélioration de la conditions physiques par les APA permet d'oublier la sédentarité et d'apporter plaisir et bien-être.

À l'issue de l'examen, le médecin du sport propose un ou plusieurs programmes d'activités physiques adaptées (APA), basés sur le dosage de l'effort, le volume et la durée de l'effort, ainsi que la progression espérée dans le temps, en respectant la fatigue, les douleurs articulaires et rachidiennes.

Le rôle du médecin du sport est fondamental dans ce "contrôle médico-technique individuel" ; de la bonne tolérance du programme d'APA, dépendra la garantie d'un bénéfice durable (gain observé sur endurance générale, la force musculaire, l'équilibre postural, le maintien d'une bonne densité minéral osseuse).

Chez les sujets âgés, les professionnels de santé (médecin du sport, kinésithérapeute, podologue, ostéopathe, psychologue, infirmière, aide-soignante, forment "une vraie chaîne de compétence" autour du pratiquant assurant le suivi et l'évaluation de ces programmes d'entraînement à l'effort.

Ce suivi médical annuel, au centre de médecine du sport, permet au pratiquant d'apprendre à s'autoévaluer suscitant une véritable éducation physique personnalisée.

L'amélioration de la condition physique par les APA permet d'oublier la sédentarité, d'apporter du plaisir, du bien-être et une meilleure qualité de vie, de reculer le seuil de dépendance des plus âgés en un mot ; se maintenir en forme, en santé !

Conclusion...

La FNOMS fait de la santé par les activités physiques le fer de lance de sa philosophie et de sa politique sportive actuelles.

C'est le ciment du Projet Sportif Fédéral qui a permis à notre fédération d'obtenir l'agrément de l'Agence Nationale du Sport et de proposer aux Offices du Sport et aux élus locaux, les outils techniques et le financement de projets locaux sur le sport santé, le sport sur ordonnance, le fonctionnement des centres de médecine du sport, la création de maisons sport santé dans certaines communes.

En cette période inédite de crise sanitaire qui touche surtout les personnes de plus de soixante-cinq ans, la FNOMS s'est positionnée au plan local et territorial sur le thème du sport santé (plus de cent projets ont été déposés et sont en cours de financement auprès de l'Agence du Sport).

Bouger, marcher, courir, pédaler, nager et danser dans nos villes et nos campagnes sont les garants d'une bonne santé, du maintien d'une qualité de vie, du plaisir de vivre chez les jeunes comme chez les plus âgés.

Puissent les élus locaux prendre conscience du bien précieux que représentent les Offices du Sport dans le domaine du sport santé. Tel est le vœu le plus cher que je formule pour l'avenir des Offices du Sport.

La FNOMS en action... Le plan CMS 2024

Le projet de Centres Médico-Sportifs consiste à développer un réseau Sport Santé/ Bien-être, visant l'intégration de la pratique physique dans un projet local de santé et un contrat local de santé. En 2019, lancement des CMS Mobiles.

- **Le CMS doit être une structure de relais avec les médecins généralistes pouvant favoriser l'activité physique sur ordonnance.**
- **Le CMS est un lieu de conseils, d'aide et de soutien à la pratique de l'APS et au développement d'activités sport santé bien-être.**

OBJECTIFS FNOMS : CRÉATION ET/OU DÉVELOPPEMENT DE CMS OU D'OS « SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE »

Le rôle du CMS : Permettre à chacun, amateur ou confirmé, quel que soit son âge, d'évaluer sa condition physique avant de reprendre une Activité Physique et Sportive en ou hors Associations.

LA GENÈSE

En France, l'Académie de Médecine préconise de développer la prescription médicale d'activités physiques avec prise en charge par la Sécurité sociale et par les mutuelles... avec ce qui peut sembler paradoxal : une baisse des dépenses de Sécurité sociale consécutive à une amélioration de la santé.

La pratique régulière d'une activité physique réduit les risques de problèmes fréquents tels que la surcharge pondérale, les maladies cardiovasculaires, le diabète II, l'ostéoporose, les douleurs dorsales ainsi que le cancer du côlon et du sein. Par ailleurs, faire de l'activité physique a un effet antidépresseur et épanouissant. Les personnes physiquement actives vivent plus longtemps.





ACTIVITÉS PHYSIQUES SUR ORDONNANCE

- Exposé du contexte local et des besoins qu'il révèle
- Essayer d'instaurer un réseau sport-santé/bien-être dans tous les territoires où se trouve un CMS de proximité.
- Quels sont les besoins auxquels le projet entend répondre ?
- Favoriser la création d'un réseau local sport santé/bien-être avec :
 - Les médecins généralistes.
 - Les structures sportives pratiquant le sport santé/bien-être.
 - Les diététiciennes.
 - Les éducateurs médico-sportifs.
 - Les animateurs locaux de santé.

Les CMS qui entendent redéfinir leurs missions s'inscrivent, en plus du suivi classique des sportifs, dans une démarche de prévention auprès du public en inactivité physique, en partenariat avec les médecins généralistes, en étant leur relais auprès des associations qui favorisent le Sport Santé Bien-être. Mais aussi en proposant des activités sport santé.

Objectifs du projet

Conserver ou améliorer son "capital santé".
 Développer la prescription médicale d'activité physique.
 Tester sa condition physique avant de reprendre une activité physique et sportive.

LE PARCOURS

Réunion de tous les futurs membres du réseau

Discuter du projet à mettre en place et ses modalités

Consultations médecin généraliste

Prescription de l'activité physique et suivi santé

Visite auprès de médecin du sport et de l'éducateur médico sportif du CMS

Tests de forme

Conseils et orientation dans une structure sportive adaptée

La diététicienne

Conseils si besoin

Structures sportives

Inscription dans la structure conseillée

L'éducateur médico sportif du CMS

Suivi physique et test de progression (en fonction des besoins)

Modifier les pratiques sportives et donc la consommation de traitements médicaux (généraliste ou spécialiste).
 Créer des actions sport santé.

Actions mises en œuvre

En pratique, les personnes dont le médecin aura estimé qu'elles peuvent tirer bénéfice d'une activité physique régulière modérée se rendront, munies d'une prescription, auprès du médecin du CMS qui les orientera vers une activité, en fonction de ses recommandations, d'une évaluation de sa condition physique, de ses habitudes en matière de pratique d'activité physique et de ses goûts.

Enjeux

Il s'agit de lutter contre les effets délétères de la sédentarité et de favoriser la prévention du capital-santé de chacun(e).

Compétences sociale et sportive

Le choix des disciplines recommandées est vaste : marche, marche nordique, natation, aquagym, qi gong, yoga, danse...



Permettre à chacun d'évaluer sa condition physique avant de reprendre une Activité Physique et Sportive

SUIVI DES ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS

La pratique des activités physiques a considérablement évolué. Contrairement aux adultes qui font du sport pour leur santé, les jeunes privilégient de plus en plus les relations sociales, le plaisir et les sensations.

Contrairement à certaines idées répandues, le sport pratiqué de manière intensive n'est pas toujours un bon moyen de prévention contre l'usage de l'alcool, du cannabis ni même du tabac. Au contraire, il peut parfois entraîner des conduites d'excès.

Objectifs du projet

Assurer un suivi médical pour les moins de 15 ans.

Aider les élèves en difficulté à renouer avec l'activité physique à l'école et en accord avec le médecin scolaire développer la prescription médicale d'activité physique (rôle d'écoute notamment pour les jeunes obèses).

Donner aux jeunes les moyens et l'envie de préserver leur santé.

Actions mises en œuvre

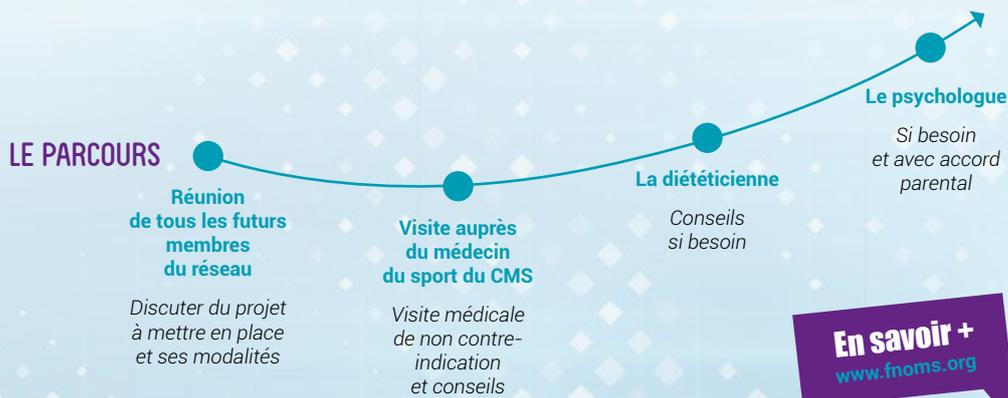
Travailler en réseau pour :

Établir des conventions avec les structures sportives locales.

Établir des conventions avec les établissements scolaires.

Enjeux

Permettre aux jeunes de moins de 15 ans d'avoir un suivi médical correct tout en respectant leurs problèmes liés à l'adolescence, période de bouleversements.





La vie du réseau fédéral

Valoriser notre SAVOIR, SAVOIR-ÊTRE et SAVOIR-FAIRE, c'est la volonté répétée et affichée de notre fédération. Derrière les mots « *notre fédération* », pour nous, résonne et fortement bien entendu, l'ensemble des acteurs qui composent la FNOMS : les structures départementales, régionales et les Offices du Sport.

Valorisons la richesse de nos plans d'action (*variés, diversifiés et adaptés aux spécificités territoriales*). Valorisons la richesse de nos approches qui permettent de prendre en compte toutes les pratiques et tous les pratiquants. Valorisons la richesse liée à la diversité de nos structures (*compositions, formes...*).

La FNOMS est là, entre autres, pour recenser, vulgariser et diffuser toutes ces richesses. Ce réseau qui doit permettre de partager toutes ces informations ne peut fonctionner que si vous faites parvenir au siège fédéral toutes les actions à propos de votre « *vie associative* ». Et dans ce cas, votre fédération pourra remplir pleinement ses fonctions de structure « *ressources et relais* ».

Dans l'attente de vous lire, de vous entendre ou de vous voir... FNOMSeMENT vôtre !

OMS BAGNOLS-SUR-CÈZE (30)

BOUGEZ SUR ORDONNANCE

Promouvoir et développer l'adoption et le maintien d'un mode de vie actif pour les personnes sédentaires et/ou inactives dans l'activité physique, améliorer la condition physique, accompagner le sujet vers une reprise d'activité physique régulière, accompagner le sujet vers une réduction des comportements sédentaire, entretiens, évaluations, programme d'activités physiques adaptées (APA), suivi et accompagnement vers l'autonomie d'une pratique régulière de proximité, et maillage territorial avec les différents acteurs.

LE PROJET

#01. Par l'intermédiaire des professionnels de santé, orienter les personnes atteintes de maladies chroniques (en ALD ou hors ALD), les personnes sédentaires et les inactifs vers une thérapie non médicamenteuse, la pratique physique adaptée.

#02. OSB reçoit ces personnes pour un bilan (entretien de motivation, tests de condition, questionnaire autoévaluation personnelle) puis un kit d'activité leur est remis (Podomètre, classeur individuel, planning d'activité pour les 8 prochaines semaines).

#03. Activité. Sur un cycle de 8 semaines à raison de 2 séances encadrées et de 1 séance en autonomie (1 cycle de janvier à début mars, 1 de début mars à fin avril, 1 de mi-mai à début juillet, 1 de début septembre à début novembre, soit 4 cycles par activité, elle-même sur 3 plages horaires) ;

#04. Après la période de 8 semaines un nouveau diagnostic est fait. Deux cas, la personne a retrouvé son autonomie et peut aller seule dans un club, soit elle est encore fragile et un nouveau cycle de 8 semaines lui est proposé.

#05. L'intégration dans un club partenaire est accompagnée la première année.

LES BÉNÉFICIAIRES

Statut : Public hors club

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âge

Genre : Mixte

Tous publics en ALD ou non, homme, femme, enfant. Seuls critères d'exclusion : le public en situation de handicap et de complications sévères, public atteint de pathologies.



OPÉRATION PROMOTION SPORT SANTÉ



Depuis plusieurs années, l'OMS est impliqué dans le sport santé bien-être préconisé par les ARS, la DRJSCS des Pays de la Loire et la FNOMS au niveau national. À ce jour, l'Office du Sport suit les conseils et les fiches outils de ces instances pour que les clubs adhérents mettent ses directives en application. Seulement 8 clubs sur 28 adhérents à l'OMS sont labellisés : il faut donc travailler à mettre en œuvre la généralisation de l'activité physique de loisir ou de sport.

- La nécessité de convaincre tous les dirigeants des clubs, leurs adhérents licenciés ou non, les publics définis dans la demande développement des activités physiques, les médecins généralistes, kinés, pharmaciens de l'action menée par la commune et son OMS.
- Concernant le niveau 2 des préconisations de suivi après une maladie, cette une partie à propos de laquelle l'OMS compte agir et entreprendre.

LE PROJET

Pour les clubs qui ont une activité sportive en compétition, le certificat médical étant obligatoire, l'OMS s'est assuré d'un minimum de vérification du pratiquant. Néanmoins, il organise avec un médecin à ce jour généraliste et un kiné des réunions périodiques (début de saison, après l'hiver et une évaluation en fin de saison), avec les dirigeants des clubs qui se présentent avec les fiches des personnes qui ont bien voulu être suivies. Nous souhaitons généraliser le système.

- Pour ceux non en clubs nous avons lors de nos trois manifestations annuelles : des temps de rencontres sur ce sujet.
- Un challenge multisport (6 activités) est organisé chaque année.
- L'OMS rencontre de manière régulière les médecins de la commune, avec une communication spécifique à destination des acteurs locaux de la santé.
- Les 7 éducateurs sportifs de l'OMS sont également le relais de cette politique.
- Les journées marche nordique, marche aquatique et sorties vélo sont aussi des points de rassemblement pour motiver les acteurs qu'ils soient ou non concernés par une pathologie.

LES BÉNÉFICIAIRES

Statut : Public hors club

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âge

Genre : Mixte

Nombre : 200

Public : Toutes les manifestations organisées pour le sport santé demandent un engagement important, de la commune dans sa communication, des dirigeants, des éducateurs, pour convaincre et motiver les habitants atteints de pathologie ou non de participer aux diverses activités pluridisciplinaires hors clubs, mais encadrées par eux. Les personnes handicapées sont intégrées à ces manifestations.

CMS MONTLUÇON (03)

SPORT SUR ORDONNANCE

Améliorer sa santé par la pratique de l'activité physique, retrouver confiance en soi, s'épanouir dans un environnement favorable à la création d'un lien social.

LE PROJET

Inscription après un bilan de santé : Visite d'inclusion avec étude de la motivation, bilan musculaire et fonctionnel fait par le kiné, les éducateurs sportifs, éventuellement un bilan médical fait par le médecin avec test d'effort sur tapis. Mise en place d'Activité Physique Adaptée : 1 ou 2 séances d'APA soit en salle soit à l'extérieur, une séance d'aquagym. Suivi de l'activité physique par l'équipe du CMS renforcée par un comité d'usagers qui sera force de proposition et qui fera remonter les difficultés et les besoins.

LES BÉNÉFICIAIRES

Statut : Public hors club

Tranche d'âge : Toutes tranches d'âge

Nombre : 60

Pour environ 60 personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique à des fins de santé, quel que soit leur âge, leur état de santé. Une attention particulière est portée aux personnes porteuses de maladies chroniques, ou en ALD, ou en situation de précarité socio-économique ou sédentarisées.

Public atteint de pathologies

CMS MONTLUÇON (03)

RÉSEAU D'ÉDUCATION À LA SANTÉ

Remettre à l'activité physique un groupe d'adultes sédentaires, en surpoids, atteints de maladies chroniques avec une éducation nutritionnelle.

LE PROJET

Bilan médical complet avec test de marche sur tapis pour évaluer la condition physique et le niveau fonctionnel du patient afin de lister les éventuelles restrictions pour les séances d'Activité Physique Adaptée.

Mise en place d'un programme d'APA et individualisé, encadré par un éducateur sportif APA.

Suivi diététique sur des consultations individuelles au CMS.

Ateliers collectifs sur des thèmes liés à la diététique, dans des salles associatives.

Suivi médical tout au long de l'action par l'équipe du CMS et le comité d'usagers mis en place pour faire remonter toutes les informations nécessaires pour améliorer et modifier le programme.

Interventions de structures partenaires (associations sportives) pour orienter les patients en fin de programme.

Bilan médical final pour évaluer les résultats du patient en fin de programme et les orienter vers les dites structures susceptibles de les accueillir.

LES BÉNÉFICIAIRES

Statut : Public hors club

Tranche d'âge : Adultes

Nombre : 30

Prise en charge de 30 adultes hommes ou femmes sans restriction d'âge, sédentaires en surpoids et porteurs de maladies chroniques.

Public atteint de pathologies.



ISTRES SPORT SANTÉ

Permettre aux personnes atteintes de maladies chroniques ou en situation d'obésité, hors établissements médico-sociaux, sociaux ou sanitaires d'accéder à une activité physique et/ou sportive dans un cadre sécurisé et de s'y maintenir.

Favoriser une prise en charge coordonnée des acteurs impliqués dans le parcours du Sport Santé - Bien-être sur la Ville d'Istres.

LE PROJET

"Istres Sport Santé" est un dispositif intégré de Sport Santé sur Prescription permettant aux personnes ciblées dans les objectifs de bénéficier d'un accompagnement dans un parcours médico-actif encadré et balisé en relation avec les structures médicales locales, les offres d'APA de la direction des sports et des clubs sportifs locaux, et s'attachera à les fidéliser ensuite durablement vers une activité physique pratiquée dans une structure locale (club ou autre).

L'OMS d'Istres est particulièrement chargé des 5 missions suivantes :

Mission 1 : Mobiliser et faire adhérer des clubs sportifs à la Charte du dispositif "Istres Sport Santé" pour une offre d'APA de type APA-P (sur Prescription, Personnalisée et Progressive) ou SSBE (Sport Santé Bien-être), les accompagner.

Mission 2 : Mutualiser l'offre d'APA des clubs sportifs pour des publics avec des limitations fonctionnelles et prendre en charge le coût de l'encadrement d'un cycle de 36 séances d'APA-P. Intégration des bénéficiaires au fil de l'eau sur les activités.

Mission 3 : Effectuer conjointement avec un éducateur de la direction des sports, sur rendez-vous au début et à la fin d'un cycle d'APA, des évaluations complémentaires au bilan médical, à savoir : évaluation des capacités physiques, de la sédentarité et de la motivation. Les résultats sont saisis sur des logiciels et analysés puis transmis à l'éducateur coordonnateur d'APA de la ville d'Istres. La ville se charge de faire suivre au médecin traitant et d'effectuer des retours individuels avec les bénéficiaires afin de les orienter vers une ou des APA tenant compte au mieux de leur profil.

Mission 4 : L'OMS se charge seul des évaluations et orientations vers une AP pour les publics sédentaires non malades chroniques.

Mission 5 : Effectuer des ateliers de sensibilisation à l'APA et l'alimentation équilibrée des publics des zones QPV et TVA avec les Centres Sociaux.

LES BÉNÉFICIAIRES

Statut : Public hors club

Tranche d'âge : Adultes

Nombre : 200



Public : Les sédentaires, et en priorité les malades chroniques, les catégories sociales les plus défavorisées.

Cible n°1 : Le Programme cible des personnes adultes atteintes de maladie chronique (PAMC) dont Affection de Longue Durée (ALD), ou d'un état d'obésité, hors établissements médico-sociaux, sociaux ou sanitaires, dont l'état de santé nécessite une adaptation de l'activité, personnalisée et progressive, à visée thérapeutique (APA_P), en fonction du niveau de limitation fonctionnelle identifié par le médecin traitant. Le programme s'adresse aussi aux PAMC "éloignées de l'Activité Physique", ne pouvant pratiquer dans des conditions dites ordinaires mais dans le cadre d'une section spécifique de type "Sport Santé Bien-Être (SSBE)", sans visée thérapeutique : le patient présente un niveau minimum de condition physique et d'autonomie lui permettant d'intégrer d'emblée un groupe, qui peut par extension accueillir également un public insuffisamment actif, en surpoids ou sédentaire, ne pouvant pas pratiquer une activité physique intense. Une attention plus particulière sera portée aux personnes relevant des quartiers prioritaires. Ce programme est prévu pour 100 personnes malades chroniques.

Cible n°2 : Le programme cible également 50 à 100 personnes sédentaires sans critères de maladie mais uniquement pour la partie évaluation de la condition physique et orientation vers une Activité Physique de type SSBE ou de loisir.

Un atelier de découverte sera mis en place au sein du quartier prioritaire (QPV) en lien avec le centre social pour encourager les publics à s'engager vers les dispositifs.

Public mixte.

AVEC LA FNOMS
PROJET SPORTIF FÉDÉRAL
"OFFICE DU SPORT"
BILAN DE LA CAMPAGNE 2020

 **+5%** D'AUGMENTATION **++**
DE LA DOTATION GLOBALE



123 DOSSIERS DÉPOSÉS ET TRAITÉS
97 STRUCTURES OFFICES DU SPORT

87
OFFICES
DU SPORT

8
COMITÉS
DÉPARTEMENTAUX

2
COMITÉS
RÉGIONAUX

++
213 ACTIONS FINANCÉES
100 % DES STRUCTURES FINANCÉES



RENSEIGNEMENTS : FNOMS@FNOMS.ORG



FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICES MUNICIPAUX DU SPORT

CONGRÈS NATIONAL DES OFFICES DU SPORT

RÉSERVEZ LA DATE !

16 ET 17 OCTOBRE 2020

MIRAMAS (13)



POLITIQUE
SPORTIVE
POUR TOUS

L'ATOUT "OFFICE DU SPORT"

FNOMS
Sport & Concertation

13-15, rue Ambroise Croizat . 94800 VILLEJUIF
Tél. 01 79 84 85 10 - E.mail : fnoms@fnoms.org



WWW.FNOMS.ORG



LE PROGRAMME

VENDREDI

- 14h00** Accueil des congressistes et contrôle mandat
- 15h00** Allocutions de bienvenue
- 15h30-18h00** **Assemblée Générale**
Rapport Moral et d'Orientation
Rapport d'Activités
Rapport Financier (Bilan et Compte de Résultat)
Présentation du Budget
Cotisations et Abonnements
- 18h00** **Présentation des Candidats aux Élections du CA**
- 18h15** Remise des médailles fédérales
Repas de Congrès

SAMEDI

- 8h30-9h15** Élections au CA
- 9h15-9h30** Texte introductif - Présentation des ateliers

9h40/11h15 **ATELIERS/DÉBATS FNOMS**

- **Offices du Sport, quelles évolutions ?**
Quelles actions ? Quel(s) financement(s) ?
- **FNOMS et OS : Quelles relations ? Quels (nouveaux) services ?**
- **Structuration territoriale fédérale :**
Comment être plus efficace ?
- **Rencontres des professionnels du mouvement OS**
(Échanges/réflexion de travail en commun, etc.)

- 11h30** Café-rencontre et visite des stands
- 11h30-12h30** Proclamation des résultats des élections
(puis CA pour élection Président / Secrétaire Général / Trésorier Général)
- 12h30** Déjeuner

- 14h30-16h00** **DÉBAT/TABLE RONDE :**
Du Projet Fédéral au Projet Sportif Fédéral (ANS) :
Comment développer vos projets ?

- 16h30-17h00** Clôture



L'Agence nationale du sport vote un fonds territorial de solidarité

L'Agence nationale du sport a annoncé la création d'un fonds territorial de solidarité de 15 millions d'euros pour les associations sportives. Une première réponse spécifique pour ce secteur. Un plan de relance est aussi annoncé. Il devrait viser les associations employeuses.



Le secteur du sport a été durement touché par la crise du Covid-19. Comme d'autres. Il n'a bénéficié d'aucune mesure économique spécifique. Contrairement à d'autres. Ses entreprises et associations employeuses se sont tournées vers les mesures de droit commun (prêt garanti par l'État, chômage partiel). L'Agence nationale du sport (ANS) rectifie le tir. Démontre "sa capacité d'adaptation", diront les termes officiels.

Le secteur du sport a été durement touché par la crise du Covid-19. Comme d'autres. Il n'a bénéficié d'aucune mesure économique spécifique. Contrairement à d'autres. Ses entreprises et associations employeuses se sont tournées vers les mesures de droit commun (prêt garanti par l'État, chômage partiel). L'Agence nationale du sport (ANS) rectifie le tir. Démontre "sa capacité d'adaptation", diront les termes officiels.

Le conseil d'administration du 25 juin a voté la création d'un fonds territorial de solidarité de 15 millions d'euros. 8 millions proviennent de l'annulation ou du report de projets en raison de la crise sanitaire. Le solde de crédits du ministère des Sports.

Son but : accompagner les associations sportives les plus impactées par la crise. Celles qui n'étaient pas éligibles aux dispositifs de droit commun.



Ses priorités ? Réussir la rentrée de septembre. Réaliser des diagnostics territoriaux. Accompagner des actions dans le cadre de nouveaux dispositifs (2S2C, vacances apprenantes, etc.).

L'ANS assure : *"Le déploiement de ce fonds dédié fait d'ores et déjà l'objet de nombreuses interactions avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif afin de mettre en cohérence et en complémentarité l'ensemble des dispositifs spécifiques engagés aussi bien au niveau national que territorial."*

Question : les petites associations sportives non éligibles aux dispositifs du gouvernement sont-elles les plus concernées par ces dispositifs ? Elles ne comptent souvent aucun salarié. Comment pourront-elles répondre à la demande d'une collectivité locale pour organiser un accueil 2S2C ?

UN PLAN DE RELANCE

Ce fonds suffira-t-il à faire repartir l'activité des associations sportives ? Son montant semble trop modeste. La France compte plus de 300.000 associations sportives. L'immense majorité n'emploie aucun salarié. N'a touché aucune aide.

Toutes ont stoppé net leur activité en mars. Toutes ont souffert. Une aide de 1 000 euros sera la bienvenue pour les plus mal en point. Elle ne touchera que 5 % d'entre elles.

Pour ces associations non-employeuses, ce sera probablement la seule aide. Un communiqué du 25 juin informe : "La ministre des Sports travaille avec tous ses partenaires à un plan de relance du sport en prévision de la rentrée avec l'objectif de favoriser la reprise de l'activité sportive dans les clubs, notamment via le renforcement de l'emploi sportif."

Dans ce même communiqué, le ministère fait le point sur le soutien fourni au secteur sportif. 2,78 milliards au titre des aides d'État de droit commun.

Autre annonce : *"La mobilisation de Roxana Maracineanu auprès de la Commission européenne a permis de négocier une dérogation aux aides d'État permettant une augmentation du plafond de subventions et d'achats de prestations aux clubs sportifs par les collectivités locales à hauteur de 1,5 milliard d'euros au maximum."* Un coup de pouce ? Un appel du pied de l'État aux collectivités. Auront-elles les moyens de soutenir le sport professionnel en cette période ?



Les chantiers qui attendent le nouveau ministre des Sports et le duo Blanquer-Maracineanu

Roxana Maracineanu passe de ministre à ministre déléguée aux Sports, sous l'autorité donc du nouveau ministre des Sports, Jean-Michel Blanquer, également ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Ce duo devra donc gérer plusieurs dossiers brûlants qui restent sur la table. Parmi eux, l'organisation des Jeux olympiques 2024, l'impact de la crise du Covid-19 sur les structures sportives ou encore le retour progressif du public dans les enceintes sportives. Focus sur les différents chantiers qui occuperont ce duo Blanquer-Maracineanu pour les deux dernières années de mandat d'Emmanuel Macron.



TROUVER LE BON ÉQUILIBRE POUR L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES 2024

Trouver l'équilibre entre le budget et la politique sportive ambitieuse que s'est donnée le Comité d'organisation des Jeux olympiques 2024 (COJO), après le passage de la crise économique liée à l'épidémie de Covid-2019, telle est la tâche conséquente qui incombe au nouveau ministre des Sports Jean-Michel Blanquer et à sa ministre déléguée, Roxana Maracineanu. Même si les Jeux prévus à Paris n'ont lieu que dans quatre ans, l'impact de la pandémie mondiale a bel et bien un effet sur le COJO qui va devoir réaliser des économies pour faire face aux conséquences budgétaires de la crise. Les organisateurs devront faire bouger les lignes du cahier des charges pour l'adapter à la situation actuelle et le nouveau ministre des Sports devra surveiller de près le dossier.

Pour rappel, le budget initial d'organisation des JO de Paris s'élevait à 3,8 milliards d'euros, une somme quasi intégralement financée par des recettes privées (sponsors, billetterie, contribution du CIO). Si début juin, Tony Estanguet, le patron du COJO, indiquait que les travaux avançaient selon les délais de départ, le chantier des lignes de métro 16 et 17 du futur Grand Paris Express était lui en retard. D'ailleurs, le 22 juin, le secrétaire d'État aux Transports Jean-Baptiste Djebbari, a indiqué que celles-ci ne seraient pas livrées à temps. Les organisateurs devront ainsi trouver des solutions pour desservir cette zone olympique. Un problème supplémentaire à gérer.

En mai déjà, Tony Estanguet avait évoqué certains secteurs où des économies étaient réalisables comme la restauration, la sécurité, la mobilité ou encore la réduction du nombre de lits au village olympique. Tout cela avec une ambition

environnementale inédite répétée en boucle par les organisateurs, tout comme l'"héritage" laissé aux territoires après le passage des JO. Sur le plan purement sportif, le nouveau ministre devra se pencher sur la manière d'offrir aux athlètes les meilleures chances possibles de remporter des médailles aux Jeux. À trois ans de la compétition, les sportifs français doivent se préparer dès maintenant à cette échéance et le ministère des Sports doit dégager une ligne directrice permettant aux fédérations de mettre les athlètes dans les meilleures conditions.

AFFIRMER LE NOUVEAU MODÈLE DE GOUVERNANCE DU SPORT

Roxana Maracineanu restant au gouvernement, le projet d'Agence nationale du sport (ANS) devrait donc se poursuivre. Portée par l'ancienne nageuse, l'ANS a vu le jour en 2019 et était présidée jusque-là par... Jean Castex, le nouveau chef du gouvernement. Projet très fortement critiqué par plusieurs partis d'opposition, qui considère que la création de l'ANS correspond à un désengagement de l'État dans le domaine du sport, la majorité y voit davantage un outil complémentaire au ministère des Sports.

En tant que ministre, Roxana Maracineanu défendait une gouvernance "plus cohérente et partenariale", arguant du fait que l'ANS permet une direction collégiale entre l'État, les collectivités locales, le mouvement sportif et le monde économique. L'un des chantiers du ministère des Sports sera donc d'affirmer ce nouveau modèle de gouvernance du sport français, qui ne fait toujours pas l'unanimité. Roxana Maracineanu prévoyait de le faire en 2020 en proposant un projet de loi Sport. Elle et son ministre de tutelle devraient poursuivre le travail mené par Jean Castex et l'ANS depuis moins d'un an.

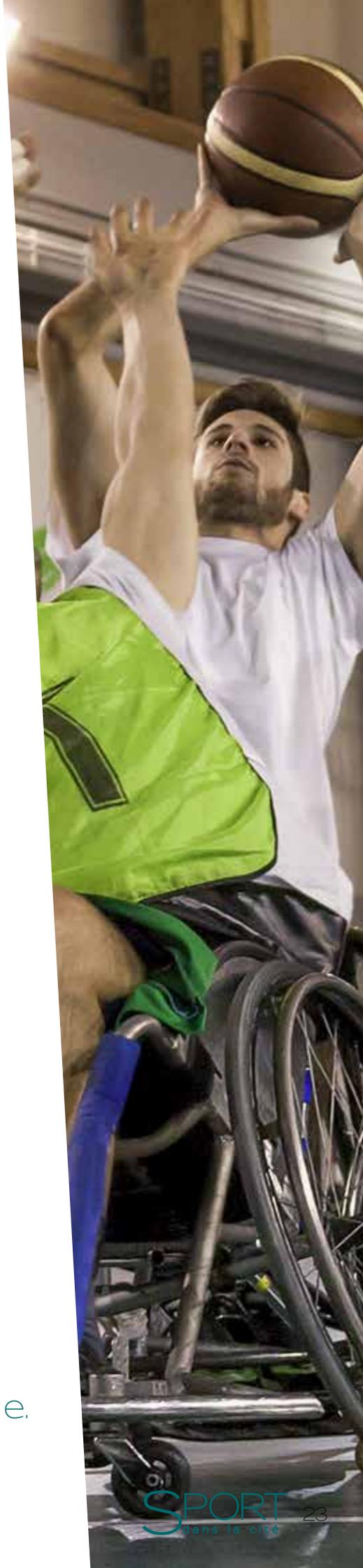
POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

Si le dossier sur les violences sexuelles dans le sport, porté par Roxana Maracineanu, a connu des avancées notables, il reste toutefois beaucoup à faire. Après le scandale qui a éclaté au sein de la Fédération française des sports de glace (FFSG), révélé par l'ancienne patineuse Sarah Abitbol en janvier dernier avec la publication de son livre *Un si long silence* (éditions Plon), Roxana Maracineanu avait pris l'affaire à bras-le-corps. D'abord en prenant position personnellement et en demandant la démission de Didier Gailhaguet, alors président de la FFSG depuis plus de vingt ans. Puis en lançant en février une Convention nationale sur la prévention des violences sexuelles dans le sport.

Six mois plus tard, un premier bilan a été présenté mercredi, deux jours avant la démission du gouvernement Philippe. Cette convention a déjà permis au ministère d'identifier 177 agresseurs présumés. Près de 90 procédures judiciaires sont en cours concernant ces affaires, et 16 personnes sont actuellement incarcérées. Si sous l'impulsion de Roxana Maracineanu, la fédération a pu être épurée et la parole libérée, des actions concrètes sont encore à mener au niveau de la prévention, de la sensibilisation auprès des associations de toutes tailles, de la formation, ainsi qu'un engagement plus fort de la part des fédérations. Plus que des sanctions, il s'agit aussi de rebâtir un nouveau modèle.



Des actions concrètes sont encore à mener au niveau de la prévention, de la sensibilisation : il s'agit de rebâtir un nouveau modèle.



GÉRER LE RETOUR DU PUBLIC DANS LES ENCEINTES SPORTIVES

Parmi les chantiers à très court terme, le nouveau ministre des Sports et sa ministre déléguée devront se charger du retour progressif du public dans les enceintes sportives. Le duo Blanquer-Maracineanu se trouvera dans le très concret très tôt avec les finales de Coupe de France et de Coupe de la Ligue qui se dérouleront respectivement les 24 et 31 juillet prochains. Pour le moment, 5 000 spectateurs pourront se rendre au Stade de France, mais le président de la Fédération française de football (FFF), Noël Le Graët, espère pouvoir rassembler au moins 25 000 personnes lors de ces deux finales. Le nouveau ministre des Sports devra se pencher très tôt sur cette question encore très sensible alors que l'épidémie de Covid-19 continue de rebondir dans certains pays et que les enceintes sportives sont des foyers de contamination importants.

Le Tour de France qui débute fin août et Roland-Garros fin septembre seront également concernés par ces décisions, alors que le tournoi du Grand Chelem a annoncé jeudi vouloir une jauge de spectateurs entre 50 et 60 % de la capacité habituelle d'accueil. Pour les autres compétitions qui se déroulent à l'année, le retour des fans dans les enceintes sportives sera également une question brûlante. Dans de nombreuses disciplines, les recettes de billetterie sont essentielles aux budgets des clubs. Et après plusieurs mois passés sans engranger le moindre euro en raison de l'annulation des compétitions, il devient urgent d'envisager ce retour des spectateurs dans les enceintes sportives pour la survie de nombreuses structures sportives.

VENIR EN AIDE AUX SPONSORS POUR RÉDUIRE L'IMPACT DU COVID-19

La survie des fédérations et des clubs, qu'ils soient amateurs ou professionnels, passe également par un maintien des partenariats de sponsoring qui existaient avant le début de l'épidémie de Covid-19. À l'instar de Bistro Régent, entreprise de restauration et sponsor maillot principal du club de Ligue 1 des Girondins de Bordeaux, nombreux sont les partenaires à s'être désengagés en cette période de crise économique. Logiquement, les entreprises partenaires ont abaissé le budget alloué au sponsoring alors que de nombreux secteurs ont été frappés de plein fouet par l'arrêt de l'activité économique.

Pour le nouveau ministre des Sports, l'objectif est de rassurer ces partenaires pour qu'ils continuent de jouer leur activité de mécène. Au niveau local, cette réalité est particulièrement saillante et nombreux sont les clubs amateurs à compter sur les revenus de sponsoring pour survivre au quotidien. Les fédérations et les structures sportives anticipent déjà des négociations ardues dans les prochaines semaines et les prochains mois avec des partenaires prêts à se réengager mais avec des montants beaucoup moins importants. Afin de montrer qu'il ne laisse pas périr ces clubs et fédérations, le ministère des Sports devra très probablement plancher sur un mécanisme de soutien aux entreprises qui renouvelleront leurs partenariats.

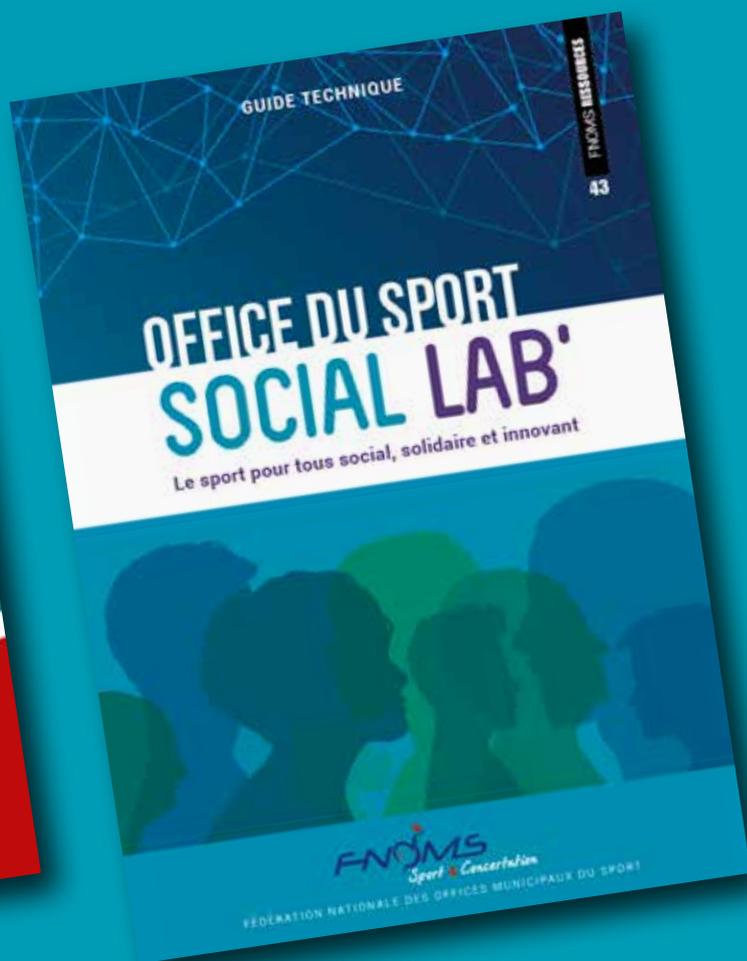
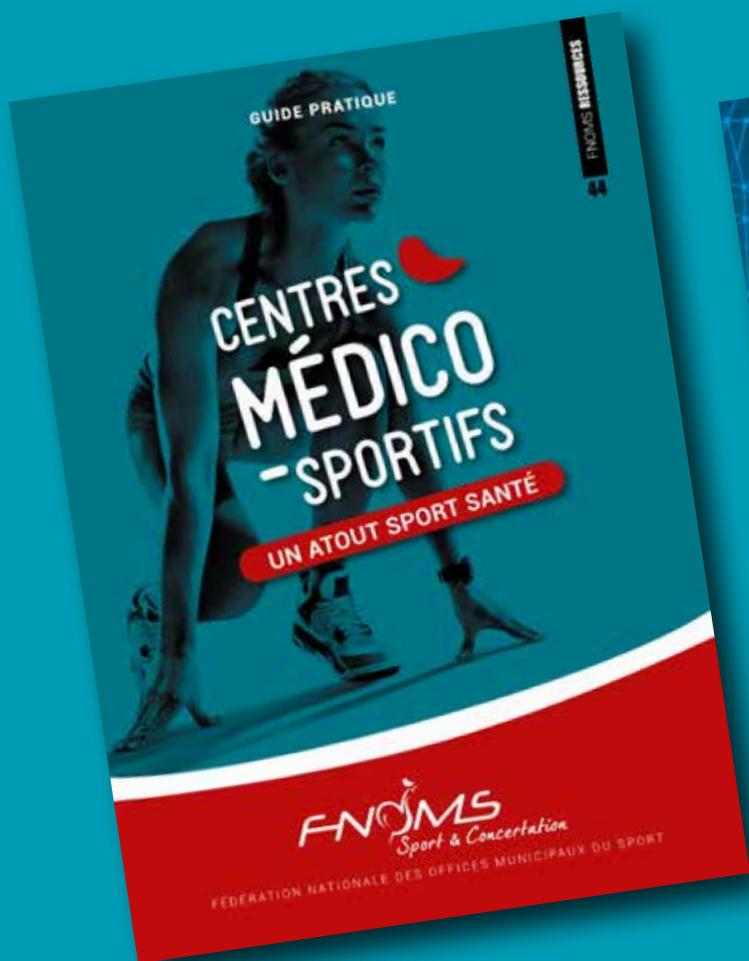




Fédération Nationale
des Offices Municipaux du Sport

2 ACTIONS
DU PROJET FÉDÉRAL
FNOMS 2018-2021

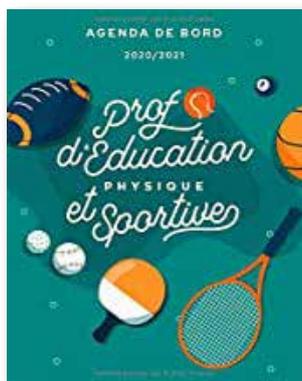
2 NOUVEAUX GUIDES
POUR TOUT SAVOIR



13-15, rue Ambroise Croizat . 94800 VILLEJUIF
Tél. 01 79 84 85 10 - E.mail : fnoms@fnoms.org



WWW.FNOMS.ORG



AGENDA DE BORD 2020/2021

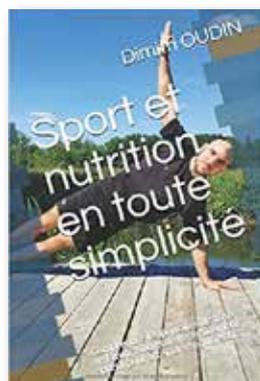
PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Cet agenda de bord est destiné aux enseignantes et enseignants pour l'année scolaire 2020/2021.

Il a été conçu pour être un outil de travail polyvalent : planning annuel de septembre 2020 à août 2021, calendrier scolaire 2020/2021, planificateur de projets pédagogiques, organisateur de cours sur double page par semaine, 15 doubles pages pour 15 classes pour le relevé de notes et de compétences, emplacements libres pour prise de notes pour les réunions ou divers.

Bonne année scolaire !

>> ÉDITEUR : PUBLICATION INDÉPENDANTE
156 PAGES



SPORT ET NUTRITION EN TOUTE SIMPLICITÉ

COMPRENDRE LES PRINCIPES DE BASE
DE LA NUTRITION ET DE L'ENTRAÎNEMENT SPORTIF
POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS

Cet ouvrage s'adresse à toute personne qui s'intéresse au sport et à la nutrition en général et qui souhaite avoir un condensé des connaissances de base dans ces deux domaines pour atteindre leurs objectifs.

Ce livre, dans sa partie dédiée à la nutrition, permet de comprendre comment gérer son poids, connaître son poids idéal et ses besoins caloriques, et créer son propre programme alimentaire.

Dans la rubrique sport, se trouvent des explications sur le fonctionnement du corps humain lors de l'effort, sont expliquées des méthodes de musculation et de travail cardio et enfin plusieurs idées de séances à faire sans matériel.

>> ÉDITEUR : PUBLICATION INDÉPENDANTE
137 PAGES

BULLETIN D'ABONNEMENT

SPORT DANS LA CITÉ



**LA FNOMS SOUHAITE VOUS COMPTER
PARMI SES FIDÈLES LECTEURS !**

Nous vous invitons à découvrir nos offres d'abonnement à la revue SPORT DANS LA CITÉ et à remplir le bulletin suivant à nous retourner avec votre règlement à l'adresse ci-dessous.

POUR 1 AN, 3 NUMÉROS IMPRIMÉS

- > FRANCE MÉTROPOLITAINE 27 €
- > DOM TOM 30 €
- > ÉTRANGER 30 €
- > ÉTRANGER HORS EUROPE 35 €



..... € x abonnement(s) = €

TARIFS DÉGRESSIFS « ABONNEMENT SIMPLE »

	FRANCE		DOM/TOM		ÉTRANGER
	TTC	HT	TTC	HT	TTC
De 15 à 30 abonnements	25,50 €	24,98 €	29,00 €	28,70 €	34,40 €
De 31 à 50 abonnements	24,70 €	24,19 €	28,20€	27,91 €	33,60 €
De 51 à 100 abonnements	23,95 €	23,46 €	27,45 €	27,16€	32,80 €
De 101 à 200 abonnements	23,15 €	22,67 €	26,65 €	26,37 €	32,05 €
De 201 à 300 abonnements	22,30 €	21,84 €	25,80 €	25,53 €	31,30 €
Plus de 300 abonnements	19,85 €	19,44 €	23,35 €	23,11€	28,90 €

..... € x abonnement(s) = €

VOS COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Structure :

Adresse postale :

.....

Adresse mail personnelle et active :

BULLETIN À RETOURNER AVEC VOTRE RÈGLEMENT (ET VOTRE LISTE D'ABONNÉS POUR L'OFFRE COLLECTIVE)

Règlement à l'ordre de la FNOMS par chèque ou virement bancaire.
Banque : CAISSE D'ÉPARGNE IDF OUEST MONTIGNY - Cpte : 17515 00600 08275698072 82





France Publishing

**COMMUNICATION,
WEB AGENCY,
RÉGIE PUBLICITAIRE**

L'AGENCE DE COMMUNICATION DE VOTRE OMS

NOUVEAU : MINIBUS POUR LES CLUBS !

COMME POUR LES GUIDES DES SPORTS,
NOUS NOUS CHARGEONS INTÉGRALEMENT
DU FINANCEMENT GRÂCE À NOS PARTENAIRES LOCAUX



**UN MINIBUS
POUR VOS CLUBS & ASSOCIATIONS**

France publishing Sports EN ASSURE LE FINANCEMENT INTÉGRAL
grâce à nos entreprises locales et régionales

**NOUS METTONS GRATUITEMENT
TOUS TYPES DE SUPPORTS
DE COMMUNICATION À LA DISPOSITION
DE VOTRE OMS OU SERVICE DES SPORTS**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS :
contact@france-publishing.com



France Publishing

peeks

Siège social : 16 Rue Brunel - 75017 Paris
Agence Sud Méditerranée : Immeuble le François - 34170 Castelnau le Lez
contact@france-publishing.com - www.france-publishing.com - www.peeks.fr

ÉDITION

RÉGIE
PUBLICITAIRE

CONSEIL EN
COMMUNICATION



Partenaire officiel
de la F.N.O.M.S



Véhicule de confort mis à
disposition gratuitement
Kilométrage illimité,
de 9 à 16 places

